

Chers professionnels de l'Éducation, très chers collègues,

Nous sommes un **collectif** rassemblant des **professionnels de l'éducation**. Nous ne nous reconnaissons pas dans les mesures actuelles. En tant qu'éducateurs, en tant qu'enseignants, nous affirmons ici notre liberté d'opinion et d'expression.

Nous vous adressons ce courrier qui accompagne notre manifeste pour partager avec vous nos inquiétudes, nos questionnements et notre positionnement.

Nous n'entendons dans les médias qu'une voix unique des professionnels de l'éducation, celle de la peur, peur de la maladie, peur des enfants considérés potentiellement comme des vecteurs de cette maladie, voix relayée, notamment, par les syndicats enseignants.

Pourtant, selon les données scientifiques, mises à jour en janvier 2021, puis confirmées par le ministre Jean Michel Blanquer le 22 avril 2021¹, **les enfants sont très peu contaminants et très peu contaminés**². Ces mêmes données sont malgré tout utilisées par le gouvernement pour accompagner leur décision conduisant les enfants dès 6 ans à porter le masque à l'école.

En obéissant aux injonctions gouvernementales transmises par notre hiérarchie, nous faisons subir des mesures contraignantes qui nuisent au bien-être et aux apprentissages des enfants et adolescents.

Peut-être comme nous, vous questionnez-vous depuis longtemps sur la réalité sanitaire et la légitimité de ces mesures ? Peut-être, comme nous, vous sentez-vous trop isolés là où vous exercez pour vous exprimer, mais peut-être n'êtes-vous plus en accord avec ce que vous mettez en œuvre au quotidien ?

En France, depuis le début de cette crise sanitaire, Santé Publique France n'a comptabilisé que 4 morts attribués au Covid-19 pour la tranche d'âge des 0-9 ans sur 7,7 millions d'enfants, et 9 morts pour la tranche d'âge des 10-19 ans sur 8,4 millions d'adolescents, alors que la grippe fait en moyenne 10 victimes chaque année dans le groupe d'âge des 0-15 ans³.

Différentes études confirment que **les enfants ne risquent pratiquement rien et ne font courir aucun risque aux autres**⁴.

Dès lors, pourquoi imposer des mesures déshumanisantes (masques, tests de masse, interdiction de contact physique, récréations séparées, zones par classe, marquages au sol, sens de circulation, gel hydro-alcoolique à outrance...) ?

Au regard de tous ces arguments, sommes-nous dans notre rôle d'éducateur, quand nous réprimandons ou sanctionnons les enfants ou les adolescents qui ne respectent pas scrupuleusement ces protocoles, ou lorsque nous sommes témoins de ce genre d'agissements de la part de certains adultes professionnels de l'éducation et que nous ne nous opposons pas à cela ?

Par ailleurs, ces mesures se sont imposées comme une nouvelle norme, sans débat, **sans prise en compte de l'évolution des faits scientifiques, sans aucune étude d'impact, et sans perspective de fin**.

Aujourd'hui, **les enfants dont nous avons la responsabilité sont en souffrance**⁵ : stress, isolement, maux de tête, réticence à aller à l'école, fatigue et somnolence, difficultés de concentration, troubles de l'apprentissage et du sommeil, voire sensation d'étouffement et d'oppression, respiration accélérée, gorge sèche, angoisses et même idées suicidaires...

Oui, aujourd'hui des enfants et adolescents se suicident et les hospitalisations psychiatriques ont augmenté de façon dramatique.

Aujourd'hui, nous ne pouvons plus exercer nos métiers d'éducation correctement, nous ne sommes plus en capacité de mener à bien l'ensemble de nos missions librement et sereinement. Cela engendre des effets catastrophiques humainement mais aussi sur les apprentissages pour les enfants et adolescents dont nous avons la responsabilité, ainsi que de nombreuses souffrances pour beaucoup d'entre nous.

Nous nous associons totalement au **Manifeste des professionnels de santé pédiatrique** qui alertent sur toutes les problématiques de santé physiques et psychiques liées à l'application des protocoles sanitaires actuels⁶ ; problématiques que nous vérifions et auxquelles nous devons faire face quotidiennement en tant que professionnels de l'éducation.

Nous nous associons également aux inquiétudes, totalement fondées et justifiées, de notre point de vue, de tous les parents qui se sont organisés en collectifs et qui communiquent leur refus de tout ceci pour leurs enfants⁷.

Nous disons **OUI pour des mesures sanitaires cohérentes** et proportionnées comme :

- L'aération régulière des locaux.
- Le lavage régulier des mains au savon, mais pas à outrance.
- La protection de nos collègues dont la santé est fragile (masques FFP2 pour ceux qui le souhaitent).

Le savez-vous ?

La Belgique francophone n'impose plus le port du masque à l'école depuis le 19 avril 2021 suite à des milliers de plaintes de parents⁸.

Dans certaines régions de l'Allemagne (Thuringe et Bavière), et également en Autriche (Cour Constitutionnelle), le port du masque obligatoire pour les enfants est jugé illégal⁹.

Nous venons à votre rencontre, quelle que soit votre fonction éducative, afin de vous alerter et de vous inviter à vous mettre en mouvement avec nous pour réaffirmer nos véritables missions.

En effet, en tant que professionnels de l'enfance et de l'éducation, nous avons la responsabilité de l'intégrité physique et psychique des enfants, ainsi que du cadre pédagogique de nos classes et établissements.

Comment peut-on, dès lors, appliquer les protocoles sanitaires les uns après les autres, depuis un an, sans se demander si cela peut être maltraitant, dangereux pour les enfants ?

Où est la bienveillance de nos hiérarchies face à tant d'incohérence ?

Si nous ne nous positionnons pas en nombre aujourd'hui, jusqu'où allons-nous accepter d'aller ?

Jusqu'où la peur va-t-elle nous mener ?

Savoir désobéir à des règles injustes est aussi important qu'obéir à des règles justes¹⁰.

De plus, comment apprendre aux jeunes à devenir des adultes libres, ouverts et responsables si on leur montre qu'être adulte, c'est craindre l'autre, penser qu'il est une menace, ne pas l'approcher ni le toucher alors que l'enseignement devrait nous pousser justement à nous ouvrir aux autres ?

Nous vous proposons de signer **notre Manifeste**¹¹ pour réaffirmer notre parole et nos compétences de professionnels et pour adresser à nos hiérarchies un cri d'alarme !

Collectif des professionnels de l'éducation,
Education Pour le Bien des Enfants

Références

¹ - Extrait du courriel adressé à tous les personnels de l'enseignement pour la rentrée du 26 avril 2021: « *De nouvelles études scientifiques ont confirmé une moindre contagiosité des enfants et un risque faible qu'ils développent des formes graves* ».

² - **Société Française de Pédiatrie** : *Avis du 29 mars 2021 sur la question récurrente de la fermeture des écoles* ; <https://www.sfpediatrie.com/actualites/avis-du-29-mars-2021-question-recurrente-fermeture-ecoles>.

<https://theconversation.com/rentree-scolaire-la-covid-19-nest-definitivement-pas-une-maladie-pediatrique-145287>.

- <https://www.infovac.fr/docman-marc/public/covid-19/1687-covid-enfant-infovac-def-010620/file>.

- Levy C. et al, *Changes in Reverse Transcription Polymerase Chain Reaction-positive Severe Acute Respiratory Syndrome Coronavirus 2 Rates in Adults and Children According to the Epidemic Stages*, The Pediatric Infectious Disease Journal: November 2020 – Volume 39 – Issue 11 – p e369-e372, doi: 10.1097/INF.0000000000002861.

- <https://www.rtl.be/info/magazine/sante/les-ecoles-ne-sont-pas-des-vecteurs-de-contamination-les-conclusions-des-experts-expliquees-en-3-points-1270674.aspx>.

- Shiyi Cao et al, *Post-lockdown SARS-CoV-2 nucleic acid screening in nearly ten million residents of Wuhan, China*, Nature Communications (2020) 11:5917, <https://doi.org/10.1038/s41467-020-19802-w>.

³ - INED : <https://dc-covid.site.ined.fr/fr/donnees/france/>

- Santé Publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/>

⁴ - S.S. Bhopal et al, *Children and young people remain at low risk of COVID-19 mortality*, The Lancet Child & Adolescent Health, Correspondence 5(5), E12-E13, May 2021: [https://doi.org/10.1016/S2352-4642\(21\)00066-3](https://doi.org/10.1016/S2352-4642(21)00066-3).

- A. Soriano-Arandes et al, *Household SARS-CoV-2 transmission and children : a network prospective study*, Clinical Infectious Diseases, ciab228, March 2021, <https://doi.org/10.1093/cid/ciab228>.

- **Etude en Norvège où le masque n'est pas en usage dans les écoles** : L.T. Brandall et al, *Minimal transmission of SARS-CoV-2 from paediatric COVID-19 cases in primary schools, Norway, August to November 2020*, Eurosurveillance, vol 26, issue1, Jan. 2021.

- K.O. Zimmerman et al, *Incidence and Secondary Transmission of SARS-CoV-2 Infections in Schools*, Pediatrics ; 147(4) : e2020048090 ; DOI : <https://doi.org/10.1542/peds.2020-048090>.

- R. Wood et al, *Sharing a household with children and risk of COVID-19 : a study of over 300 000 adults living in healthcare worker households in Scotland*, Archives of Disease in Childhood 2021; 0: 1-6, doi : <http://dx.doi.org/10.1136/archdischild-2021-321604>.

- Z. Szeplafusi et al, *Lessons from low seroprevalence of SARS-CoV-2 antibodies in schoolchildren : A cross-sectional study*, Pediatric Allergy and Immunology 32(4), 2021 ; 32 :762-770, DOI :10.1111/pai.13459.

- J.H. Hurst et al, *Severe Acute Respiratory Syndrome Coronavirus 2 Infections Among Children in the Biospecimens from Respiratory Virus-Exposed Kids (BRAVE Kids) Study*, Clinical Infectious Diseases, ciaa1693, Nov. 2020, <https://doi.org/10.1093/cid/ciaa1693>.

- C. Pitman-Hunt et al, *SARS-CoV-2 Transmission in an Urban Community: The Role of Children and Household Contacts*, Journal of the Pediatric Infectious Diseases Society, piai158, Nov. 2020, <https://doi.org/10.1093/jpids/piai158>.

- B. Nogrady, *How kid's immune systems can evade COVID*, Nature 588, 382 (2020), <https://doi.org/10.1038/d41586-020-03496-7>.

⁵ - S. Schwartz et al, *Corona children studies "Co-Ki" : First results of a Germany-wide registry on mouth and nose covering (mask) in children*, DOI : <https://doi.org/10.21203/rs.3.rs-124394/v2>.

- B. Vainshelboim, *Facemasks in the COVID-19 era : A health hypothesis*, Medical Hypothesis 146 (2021) 110411, <https://doi.org/10.1016/j.mehy.2020.110411>.

- Nick Triggle, *Covid : The devastating toll of the pandemic on children*, BBC News, 2021 January 30, <https://www.bbc.com/news/health-55863841>.

- <https://www.alternativesante.fr/coronavirus/comment-les-enfants-vivent-le-masque-a-l-ecole>.

- https://action21-69.com/wp-content/uploads/2020/12/201110_lettre-ouverte_150-soignants.pdf.

- <https://www.lalibre.be/belgique/enseignement/septante-medecins-flamands-demandent-l-abolition-du-masque-dans-les-ecoles-une-menace-serieuse-pour-leur-developpement-5f58a5189978e2322fa9d32c>.

⁶ - <https://collectifdesantepediatrique.fr/nos-actions/manifeste/>

⁷ - <https://enfance-libertes.fr/carte-collectifs-parents-france-pour-une-ecole-sans-masque/>

- <http://regroupementparentscolere.fr/>

⁸ - <https://enfance-libertes.fr/belgique-le-port-du-masque-a-lecole-ne-sera-plus-impose-dans-les-ecoles-francophones-a-partir-du-19-avril/>

⁹ - <https://enfance-libertes.fr/exemption-de-masque-a-weilheim-le-texte-complet-du-jugement-en-francais/>

- <https://www.berliner-zeitung.de/news/weilheim-in-bayern-amtsgericht-befreit-kind-von-maskenpflicht-in-schule-li.152503>.

- <https://www.berliner-zeitung.de/news/urteil-in-weimar-keine-masken-keine-tests-und-kein-abstand-mehr-fuer-schueler-li.151838>.

- <https://www.20minutes.fr/monde/2938679-20201223-autriche-cour-supreme-juge-masque-obligatoire-ecole-cours-alternance-illegaux?xtor=RSS-176>.

¹⁰ - **Article 28** (loi Le Pors - Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983) :

« *Tout fonctionnaire, quel que soit son rang dans la hiérarchie, est responsable de l'exécution des tâches qui lui sont confiées. Il doit se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique, **sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public. Il n'est dégage d'aucune des responsabilités** qui lui incombent par la responsabilité propre de ses subordonnés.*

- **Principe 2 de la Déclaration des Droits de l'Enfant** (20 novembre 1959, Assemblée Générale de l'ONU) :

« *L'enfant doit bénéficier d'une protection spéciale et se voir accorder des possibilités et des facilités par l'effet de la loi et par d'autres moyens, afin d'être en mesure de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social, dans des conditions de liberté et de dignité. Dans l'adoption de lois à cette fin, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être la considération déterminante.* »

- **Article 3 de la Convention internationale des droits de l'enfant**, Convention des Nations-Unies du 20 novembre 1989 :

1. *Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.*

2. *Les Etats parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui, et ils prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées.*

¹¹ - <https://educationpourlebiendesenfants.fr/>